

# ARGENT & LOGEMENT

# 60

PAR FRANÇOISE PAOLETTI AVEC LAURENCE OLLIVIER

## ÉPARGNE

### Moins de fonds euros dans les PER

Une étude Inovéa (réseau de conseillers en gestion de patrimoine) montre que les plans d'épargne retraite (PER) sont de moins en moins investis en fonds euros : ils ne représentent plus que 35 % d'un contrat. Détenues en parallèle, les unités de compte (UC), investies en produits boursiers, immobiliers ou non cotés, représentent désormais 65 % d'un PER, soit une progression de 10 % en un an. Logique : produit à très long terme, le PER peut supporter un investissement comportant des risques, plus rémunérateur sur une longue durée. Attention aux frais attachés à ces placements !



## L'IMMOBILIER REPREND DES COULEURS

**+1 à 3%** en moyenne, en 2025 : les prix repartent à la hausse, mais de façon modérée, dans les métropoles hexagonales – alors que le nombre de transactions a grimpé de 11 % sur un an. Parmi ces grandes villes, Nice se démarque avec une augmentation de plus de 3 % sur un an, tandis que Toulouse, Bordeaux, Marseille et Montpellier affichent des hausses plus contenues (de 1 à 3 %). À l'inverse, Nantes reste une exception, avec des prix encore vraiment en baisse.

## PENSION DE RÉVERSION : NOUVEAU PLAFOND

Lorsqu'une épouse ou un mari relevant du régime de base des salariés et des indépendants décède (y compris après un divorce), le survivant – âgé de plus de 55 ans et ne dépassant pas certaines ressources – peut toucher une partie de sa pension de retraite. La pension de réversion du régime de base correspond à 54 % de la pension du défunt (versée par la Carsat/assurance retraite) et celle versée par les caisses complémentaires Agirc-Arrco, à 60 %. Elles peuvent se cumuler. Concernant la retraite de base, le plafond de ressources pour bénéficier de la réversion

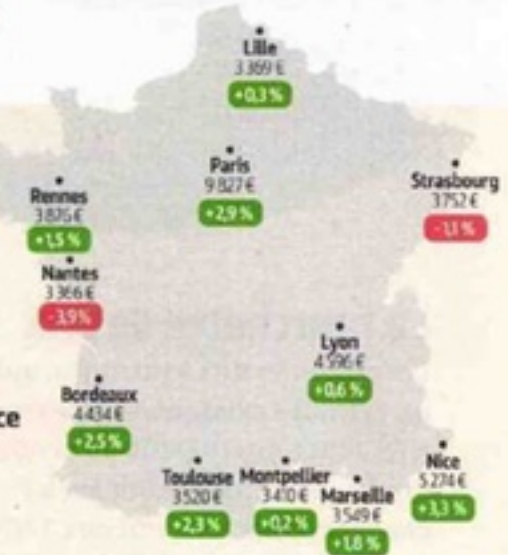
a été mis à jour pour l'année 2026 et s'élève désormais à 1 006,69 € par mois. Par ailleurs, cette pension ne peut pas être inférieure à 334,92 € par mois si le conjoint a cotisé à l'assurance retraite pendant quinze ans ou plus. Sinon, ce minimum est réduit.



## Les influenceurs financiers sous surveillance

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) renforcent leur coopération au service de la protection des épargnants/consommateurs. Mesure phare : la surveillance accrue des influenceurs prodiguant des conseils de placements à leurs abonnés. Sur 150 « fininfluenceurs » ayant plus de 10 000 abonnés (identifiés par l'AMF), 30 font l'objet d'une attention particulière en raison de leurs conseils pour souscrire des placements financiers risqués, voire frauduleux. Cette veille alimente le ciblage des enquêtes de la DGCCRF, qui contrôle et sanctionne les influenceurs faisant la promotion de produits financiers hautement risqués, interdite par la loi.

Évolution des prix immobiliers en France sur un an



SOURCE : SLOGO/MILLIERS-AGENTS